

3.4 Notes méthodologiques

3.4.1 PÉRIMÈTRES

	Sociétés consolidées par intégration globale	Sociétés volontaires	Sociétés cédées
Programmes d'amélioration des impacts environnementaux et sociaux		X	X
Evaluation des ODD	X		
Risques climatiques	X		
Déclaration de Performance Extra-Financière	X		

3.4.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

PÉRIMÈTRE ET APPROCHE

19 sociétés sont intégrées dans la mesure de réduction des impacts en 2020 : AccorHotels (cédée en 2018), Asmodee (cédée en 2018), CPK, Elis (cédée en 2019), Foncia (cédée en 2016), Planet, Seqens et Sommet Education pour Eurazeo Capital, Groupe C2S et Grape Hospitality pour Eurazeo Patrimoine, et le groupe Colisée (cédée en 2017), Dessange International, In'Tech Médical, Léon de Bruxelles (cédée en 2019), MK Direct, Orolia, Péters Surgical, Vignal Lighting Group (cédée en 2018) et Vitaprotech pour Eurazeo PME.

Les calculs ont été réalisés sur une période datant de la première année complète de détention de la société par Eurazeo jusqu'à l'année 2020 incluse (excepté pour les sociétés cédées).

Les indicateurs ayant fait l'objet de calculs d'impact ont été sélectionnés à partir des critères suivants : existence de démarches de progrès dans l'entreprise, matérialité de l'enjeu, disponibilité et qualité des données sur les années considérées.

Quatre indicateurs sont mesurés : trois sur les aspects environnementaux (eau, énergie, carburant) et un en matière sociale (absentéisme).

Les impacts réduits sont calculés sur le périmètre de l'entreprise (impacts directs) et aussi au-delà grâce à la valorisation des bénéfices environnementaux et économiques d'initiatives spécifiques ayant un impact hors du périmètre de l'entreprise (impacts indirects).

MÉTHODOLOGIES DE CALCULS

Une unité de dimensionnement est choisie pour mesurer le volume d'activité de chaque société. Elle permet de calculer un ratio de consommation. Dans la mesure du possible, cette unité est une donnée opérationnelle (ex. : kg de linge lavé pour Elis, nuitée pour Grape Hospitality, nombre d'élèves pour Sommet Éducation, nombre de couverts servis pour Léon de Bruxelles ou quantités produites pour Seqens). En l'absence d'indicateur opérationnel, les calculs ont été réalisés à partir du chiffre d'affaires.

Le ratio de consommation de l'année de référence définit "l'indicateur de base". La différence entre le ratio pour l'année N et cet "indicateur de base" correspond à l'amélioration ou la dégradation de la performance. En multipliant cette différence par le volume d'activité de la société pour l'année N, on obtient les économies environnementales réalisées pour l'année concernée. Les progrès ont été mesurés et cumulés chaque année par rapport à l'année de référence.

PRÉCISIONS SUR LES IMPACTS INDIRECTS

AccorHotels (cédée en 2018) : Plant for the Planet

Dans le cadre du programme *Plant for the Planet*, les clients des hôtels du groupe AccorHotels sont invités à réutiliser leurs serviettes lorsqu'ils séjournent plus d'une nuit. La moitié des économies de blanchisserie réalisées sont reversées à des projets de reforestation. En 2014, AccorHotels a mené une évaluation de l'impact du programme *Plant for the Planet* depuis sa mise en place en 2009. Cette étude montre que les projets déjà mis en œuvre permettront, sur une période de référence de cent ans, de capter 450 000 tonnes éq. CO₂.

Foncia (cédée en 2016) : travaux d'efficacité énergétique

La mesure des impacts évités a été mesurée en 2015 grâce à la réalisation par Foncia de travaux d'entretien améliorant la performance énergétique des bâtiments. Ces travaux ont permis à plus de 210 000 foyers des gains annuels globaux de plus de 26 millions d'euros, soit plus de 110 millions d'euros en quatre ans.

CPK : optimisation du transport de marchandises

En 2019, le Groupe s'est rapproché de plusieurs fournisseurs pour regrouper leurs transports de marchandises et limiter le nombre de camions en circulation. Cette initiative a permis d'éviter plus de 3 000 tonnes de CO₂. Les gains liés à cette optimisation du remplissage ont été évalués à près de 500 000 euros.

3.4.3 EVALUATION DES ODD

Les ODD constituent la feuille de route globale pour faire face aux défis mondiaux en matière de développement sociétal, environnemental et économique. Adoptés en 2015 par les Etats membres des Nations-Unies, les ODD sont composés de 17 objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles et 232 indicateurs de mesure.

L'analyse selon le prisme des ODD vise à identifier les contributions positives et les impacts négatifs (ou obstruction) des entreprises.

Eurazeo conduit cette évaluation au niveau des opérations des entreprises d'une part et au niveau de leurs produits et services

LES RISQUES D'ODD WASHING

Les principes structurants de notre méthodologie visent à éviter les trois risques d'ODD-washing suivants :

- **L'effet de biais de contribution positive** : consiste à mettre en avant les contributions positives d'un produit (par exemple, la mobilité électrique) tout en faisant l'impasse sur les impacts négatifs dans la chaîne de valeur (par exemple, extraction des matières premières, déchets de produits et deuxième vie) ou la façon dont l'entreprise gère ses opérations (conditions de travail décentes, par exemple).

EVALUATION DES OPÉRATIONS

Eurazeo a sélectionné 7 ODD et 8 cibles, sur lesquels évaluer les opérations des entreprises :

- ODD 4 - Education de qualité
 - 4.4. Augmenter le nombre de personnes disposant des compétences (techniques et générales) professionnelles
- ODD 5 - Egalité entre les sexes
 - 5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction
- ODD 8 - Travail décent
 - 8.5. Garantir à tous un travail décent
 - 8.8. Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail
- ODD 10 - Inégalités réduites
 - 10.4. Parvenir à une plus grande égalité
- ODD 12 - Consommation et production responsables
 - 12.2. Améliorer l'utilisation efficace des ressources naturelles (par exemple l'électricité, l'eau, etc.)
- ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
 - 13.1. Contribuer à limiter le réchauffement climatique
- ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces
 - 16.5. Lutter contre la corruption et autres activités illégales

Le score est calculé pour chaque participation sur chacune des 8 cibles. Les cibles sont ensuite agrégées à parité par ODD.

d'autre part. Cette mesure est systématiquement réalisée pour chacun des dossiers d'investissement afin d'éclairer la prise de décision puis pour définir les plans de progrès ESG pendant la phase de détention.

En l'absence de méthodologie de référence pour réaliser les mesures d'impact, Eurazeo a développé une méthodologie qui tient compte des cibles et objectifs associés pour l'évaluation des opérations et qui s'appuie sur le référentiel de l'Impact Management Project (IMP) pour les produits et services.

- **L'effet de loupe** : consiste à se concentrer sur un aspect positif de l'activité, même s'il n'en constitue qu'une petite partie (par exemple, un produit écoconçu qui représente 1 % du chiffre d'affaires global, le reste étant produit de manière conventionnelle).
- **L'effet de neutralisation** : consiste à rendre compte d'un impact neutre en faisant en sorte que le positif compense le négatif (par exemple, la production de médicaments). Les effets positifs (soins de santé) et négatifs (pollution) sont réels et doivent être pris en compte en tant que tels séparément.

Le score d'impact est constitué de deux facteurs :

- **Le niveau d'impact théorique**, déterminé selon l'importance et la criticité de la cible dans le secteur d'activité considéré. Cette évaluation a été réalisée par un cabinet externe afin d'en garantir la qualité et l'objectivité.
- **La probabilité d'occurrence de l'impact**, laquelle dépend des actions mises en place par chaque entreprise pour atténuer un impact négatif ou renforcer un impact positif. La probabilité sur les différentes cibles ODD sélectionnées est la résultante des indicateurs issus du reporting ESG collecté par Eurazeo auprès de ses participations. Ces indicateurs peuvent être quantitatifs ou qualitatifs :
 - 16 indicateurs quantitatifs issus du reporting sont exploités (par exemple la part d'employés formés, la part des femmes dans les instances dirigeantes, le taux de fréquence des accidents, l'intensité carbone, etc.).
 - 16 indicateurs qualitatifs issus du reporting sont exploités (par exemple la mise en place de politiques environnementales (gestion de l'eau, efficacité énergétique, impacts, sur la biodiversité, etc.), de Politiques Achats Responsables, de Code de conduite, de Comité d'Audit, etc.)

Le système de notation comporte quatre niveaux de 0, impact non matériel, à 3, impact fort.



03 PRODUITS ET SERVICES

L'évaluation de l'impact des produits et services est fondée sur le référentiel de l'Impact Management Project (IMP) qui pose un cadre d'analyse sur la manière de mesurer, de rendre compte et d'améliorer la gestion des impacts – tant positifs que négatifs par rapport aux ODD.

Dans un premier temps, les ODD sur lesquels les produits et services vendus par chaque société peuvent avoir un impact sont identifiés. Ensuite, trois des cinq dimensions de l'IMP - Quoi, Qui et Combien – sont analysés pour évaluer l'impact des produits et services.

DIMENSION D'IMPACT	QUESTIONS AUXQUELLES CHAQUE DIMENSION D'IMPACT CHERCHE À RÉPONDRE
QUOI	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le résultat de l'impact ? Quelle est l'importance du résultat pour les parties prenantes qui en font l'expérience ?
QUI	<ul style="list-style-type: none"> Qui fait l'expérience du résultat ? Dans quelle mesure ces parties prenantes étaient mal desservies ?
COMBIEN	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est l'étendue, la portée et la durée de l'impact ?

La notation de l'impact des produits et services sur une cible ODD donnée dépend de la réponse donnée à chaque dimension, résumée dans le tableau ci-dessous.

	Impact négatif important	Impact d'atténuation	Impact positif important
QUOI			
QUI	Divers		Divers / Mal desservis
COMBIEN	Degré élevé de changement	Degré modéré de changement	Degré élevé d'atténuation / Degré modéré de changement / Degré élevé de changement
Classification de l'impact	Cause des dommages	Risque des dommages	Agit pour éviter les dommages / Bénéficie aux parties prenantes / Contribue aux solutions
Score	-3 / -2	-1	1 / 2 / 3

L'impact des produits et services d'une entreprise est mesuré sur les ODD cibles identifiés pour leur contribution positive d'une part et pour leur obstruction d'autre part. Il est précisé qu'il n'y a pas d'effet de neutralisation entre les impacts positifs et négatifs.

3.4.4 RISQUES CLIMATIQUES

L'analyse des risques climatiques est fondée sur des informations financières et extra-financières (secteur, localisation, type d'installations, chiffre d'affaires et nombre d'employés). Elle couvre les risques physiques et les risques liés à la transition énergétique, conformément à la Loi sur la transition énergétique et aux recommandations de la TCFD.

Chacun des cinq risques est analysé sur une échelle de trois niveaux (de 1 : risque faible à 3 : risque élevé). L'évaluation des risques est fondée sur le secteur, la localisation géographique et l'activité de chaque entreprise.

TYPE	RISQUES CLIMATIQUES	IMPACTS FINANCIERS POTENTIELS ⁽¹⁾
RISQUE PHYSIQUE	Les risques physiques résultent des effets du changement climatique : hausse des températures, sécheresses, phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, élévation du niveau de la mer à l'échelle mondiale. Les risques physiques sont évalués en combinant leur probabilité d'occurrence et leur gravité.	Baisse de chiffre d'affaires due à une diminution de la capacité de production (par exemple, difficultés de transport, interruptions dans la chaîne d'approvisionnement) Baisse de chiffre d'affaires et augmentation des coûts en raison des effets négatifs sur la main-d'oeuvre (par exemple, santé, sécurité, absentéisme). Comptabilisation en pertes et mise hors service anticipée d'actifs existants (par exemple, détériorations de biens et d'actifs dans des sites « à haut risque ») Augmentation des charges opérationnelles (par exemple, approvisionnement en eau insuffisant pour les centrales hydroélectriques ou pour le refroidissement des centrales nucléaires et à combustibles fossiles) Augmentation des dépenses d'investissement (par exemple, dégradation des locaux). Baisse de chiffre d'affaires due à un recul des ventes/de la production. Augmentation des primes d'assurance et difficultés potentielles pour assurer les actifs situés dans des sites « à haut risque »
	POLITIQUE ET JURIDIQUE	
	Augmentation des prix des émissions de GES. Renforcement des obligations déclaratives sur les émissions. Mandats et réglementation sur les produits et services existants. Exposition aux litiges	Augmentation des charges opérationnelles (par exemple, des coûts de conformité et des primes d'assurance) Comptabilisation en pertes, dépréciation d'actifs et mises hors service anticipée d'actifs existants du fait de changements des politiques Augmentation des coûts et/ou baisse de la demande de produits et services liée à des pénalités et des décisions judiciaires
TECHNOLOGIE		
RISQUE DE TRANSITION	Substitution de produits et services existants par des options à plus faibles émissions. Investissement infructueux dans de nouvelles technologies. Coûts liés à l'adoption de technologies à plus faibles émissions	Comptabilisation en pertes et mise hors service anticipée d'actifs existants Baisse de la demande de produits et services Dépenses de recherche et développement dans des technologies nouvelles et alternatives Investissements dans des développements technologiques Coûts pour adapter/déployer des pratiques et processus nouveaux
	MARCHÉ	
	Évolution du comportement des consommateurs. Incertitude des signaux du marché. Hausse du coût des matières premières.	Baisse de la demande de produits et services due à une évolution des préférences des consommateurs Augmentation des coûts de production due à un changement du prix des intrants (par exemple, électricité, eau) et des exigences liées à la production (par exemple, traitement de l'eau) Évolutions brutales et imprévues des coûts de l'énergie Changement dans le mix et les sources de chiffre d'affaires entraînant une baisse du chiffre d'affaires Réévaluation d'actifs (par exemple, réserves de carburants fossiles, valorisation de terrains, de titres)
RÉPUTATION		
	Évolution des préférences des consommateurs. Stigmatisation d'un secteur. Préoccupation accrue ou réactions négatives des parties prenantes	Baisse de chiffre d'affaires due à un recul de la demande de biens et de services Baisse de chiffre d'affaires due à une réduction de la capacité de production (par exemple, retards dans la validation de planning, interruptions dans la chaîne d'approvisionnement) Baisse de chiffre d'affaires due à des impacts négatifs sur la gestion et la planification de la main-d'oeuvre (par exemple, recrutement et fidélisation des collaborateurs) Baisse de l'accès au financement

(1) Source : TCFD 2017. Report of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, analyses INDEFI

3.4.5 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

PÉRIODE ET FRÉQUENCE

Le présent rapport porte sur l'année calendaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. La Déclaration de Performance Extra-Financière d'Eurazeo est publiée chaque année depuis 2011 dans le Document d'Enregistrement Universel d'Eurazeo.

PÉRIMÈTRE

La section 3.2 répond à l'exigence de la Déclaration de Performance Extra-Financière avec pour périmètre Eurazeo ainsi que les sociétés en intégration globale dans les bilans et comptes de résultat d'Eurazeo. Les participations sont intégrées au reporting ESG à compter de la fin de la première année complète de détention.

Les informations d'Eurazeo sont présentées séparément par souci de lisibilité : la mention "Eurazeo" recouvre l'activité d'Eurazeo en France, en Chine, aux États-Unis et au Luxembourg, l'activité d'Eurazeo PME en France et l'activité d'Idinvest Partners en France.

La liste des participations prises en compte pour l'exercice 2020 dans le cadre de la DPEF est la suivante : **2Ride Group, Groupe C2S, CPK, Dessange International, EFESO Consulting, Elemica, Eurazeo, Eurazeo PME, Grape Hospitality, Idinvest Partners, Intech, MK Direct, Nest New York, Orolia, Péters Surgical, Planet, Redspher, Seqens, Sommet Education, Vitaprotech et WorldStrides.**

Le périmètre de reporting 2020 comporte les variations suivantes par rapport à 2019 : CIFA et Iberchem du fait de leur cession ne sont plus dans le périmètre de reporting ; Elemica y est nouvellement intégrée. Ces variations de périmètre ne permettent pas d'analyse tendancielle entre 2019 et 2020.

Les règles pour la prise en compte des entités dans le périmètre de reporting sont identiques pour le reporting d'Eurazeo et pour le reporting des participations contributrices :

- Les cessions ayant eu lieu au cours de l'année 2020 sont exclues du périmètre de reporting 2020 ;
- Les acquisitions réalisées au cours de 2020 ne sont pas prises en compte dans le reporting portant sur l'année 2020. Elles seront intégrées dans le reporting 2021 ;
- Les sociétés exceptionnellement en difficultés au cours de l'année sont exclues du périmètre de reporting 2020. Elles seront intégrées dans le reporting 2021 ;
- Le reporting est organisé par entité, chaque entité étant en charge de produire ses données extra-financières.

Le reporting défini par la loi DPEF est réalisé en 2020 sur un total de 21 sociétés, se décomposant en 85 entités distinctes réparties dans 17 pays et faisant intervenir plus de 160 contributeurs.

3.4.5.1 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES AFFÉRENTES À L'ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'analyse des enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités a été publiée pour la troisième fois dans ce document afin de répondre à la nouvelle réglementation de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

ENJEUX ESG PORTEURS DE RISQUES ET D'OPPORTUNITÉS POUR EURAZEO

Les travaux d'identification des 13 enjeux ont été menés à partir de la matrice des risques établie conjointement par les Directions ESG, Juridique, Digital, IT et des Risques.

Cette matrice correspond à l'univers de risque utilisé systématiquement en phase de due diligence afin d'identifier et prioriser les enjeux matériels d'une cible d'investissement. Ces 13 enjeux, extraits de cette matrice, correspondent aux enjeux majeurs prioritaires auxquels Eurazeo peut faire face en tant qu'actionnaire sur les aspects sociaux, environnementaux, éthiques et de droits de l'homme. Chacun de ces enjeux est porteur de différents risques et opportunités pour lesquels une hiérarchisation sera menée chaque année en fonction de l'évolution du portefeuille d'Eurazeo.

La liste des enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités pour Eurazeo est disponible dans la section 3.2.1. Les risques et les opportunités liés à chacun de ces enjeux ainsi que les politiques et procédures déployées sont décrits à travers le Document d'Enregistrement Universel dans des parties dédiées à chaque enjeu.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Eurazeo a identifié les indicateurs matériels qui permettent d'affiner l'évaluation des risques et opportunités sur chaque enjeu.

Ces indicateurs permettent un suivi de la prise en compte et de la gestion des risques par les sociétés de portefeuille.

ÉVALUATION DES RISQUES ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

L'évaluation des risques a été faite au niveau de chaque société du portefeuille et a reposé sur une évaluation croisée de chaque enjeu entre la probabilité d'occurrence (évaluation externe à partir d'indices pays et sectoriels internationaux) et la gravité potentielle (évaluation interne basée sur les connaissances d'Eurazeo de ses investissements, évalués lors des due diligences et du suivi).

L'évaluation de la gravité a été pondérée par rapport au poids des sociétés dans l'ANR.

À partir de ces travaux d'évaluation, Eurazeo a construit pour chaque société une matrice des enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités ainsi qu'une matrice consolidée au niveau d'Eurazeo, permettant de hiérarchiser les enjeux et les sociétés de portefeuille.

Le choix des exemples d'initiatives permettant d'illustrer les descriptions des principaux enjeux a été fait en fonction de la matérialité du sujet pour la société parmi l'ensemble du portefeuille d'Eurazeo.

3.4.5.2 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

La démarche de collecte est détaillée dans un protocole de reporting personnalisé par chaque société.

Au sein de chaque société, la collecte des données extra-financières est gérée par les différents services concernés. La coordination et la consolidation sont assurées par la Direction ESG d'Eurazeo.

OUTIL DE REPORTING

Pour collecter et consolider les informations extra-financières, Eurazeo a mis en place un logiciel de collecte, de traitement et de consolidation en ligne des données quantitatives et qualitatives. Le logiciel de reporting ESG détaille les indicateurs selon quatre thématiques : conséquences sociales, conséquences environnementales, respect des droits de l'Homme et gouvernance et éthique.

CONTRÔLE, CONSOLIDATION ET VÉRIFICATION DES DONNÉES

Au niveau de chaque société, les responsables des entités réalisent les contrôles nécessaires pour assurer la précision et la fiabilité des données. Une première validation des données collectées est réalisée par les responsables locaux *via* l'outil de reporting. L'outil contient également les données des années précédentes afin de faciliter les tests de cohérence ainsi qu'un système d'alerte lorsqu'un écart de 10 % est calculé entre l'exercice en cours et celui de l'année précédente. Chaque indicateur est accompagné d'une définition précise en français et en anglais.

Au niveau d'Eurazeo, plusieurs contrôles internes ont été mis en place afin de fiabiliser la qualité des données :

- Contrôle de cohérence par rapport aux données de l'année précédente ;
- Calculs automatiques dans l'outil des ratios et sommes ;
- Comparaison avec des données de marché et/ou des données externes.

Enfin, les données consolidées font également l'objet de contrôles de cohérence lors de la consolidation. PwC, Commissaire aux comptes désigné comme organisme tiers indépendant par Eurazeo, a revu les informations ESG publiées dans le présent rapport (voir le rapport à la section 3.5).

CHOIX DES INDICATEURS

Eurazeo a sélectionné les indicateurs ESG afin de répondre à deux objectifs principaux : piloter la performance ESG d'Eurazeo et de ses participations et répondre à son obligation de reporting définie par la réglementation de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Les indicateurs sont revus chaque année dans une logique de progrès continu. En 2020, le référentiel d'Eurazeo est composé de plus de 100 indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les indicateurs formulés en question « oui/non » sont consolidés selon l'une des deux méthodes suivantes : soit la réponse est considérée comme étant "oui" pour une société quand les entités

au sein de la Société répondant "oui" représentent plus de 50 % du périmètre de référence de la Société (chiffre d'affaires pour les indicateurs environnementaux ou effectif total pour les indicateurs sociaux) ; soit, seule la réponse de la holding est considérée.

RÉFÉRENTIELS UTILISÉS

Les indicateurs ont été définis par Eurazeo conformément aux exigences de la loi DPEF, en lien avec les Commissaires aux comptes et les participations. Eurazeo s'appuie également sur le référentiel de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et du niveau avancé du Pacte Mondial des Nations Unies.

Une table de concordance (voir chapitre 9, section 9.7) détaille les correspondances vis-à-vis des différents standards utilisés :

- La **loi DPEF** ("Déclaration de Performance Extra-Financière"), présentée dans la section 3.2 ;
- Le **règlement Disclosure**, qui instaure des obligations de transparence aux acteurs des marchés financiers concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus d'investissement, la prise en compte d'incidences négatives de leurs décisions d'investissement et les produits financiers faisant la "promotion d'une caractéristique environnementale ou sociale", ou ayant un "objectif d'investissement durable" ;
- L'**article 173 de la loi de la Transition Écologique et Énergétique**, qui instaure des obligations d'information pour les investisseurs institutionnels sur leur gestion des risques liés au climat, et plus largement l'intégration de paramètres environnementaux et sociaux dans leur politique d'investissement ;
- La **TCFD** (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) qui inclut 4 lignes directrices permettant de renforcer la transparence sur la prise en compte des enjeux climatiques au sein des entreprises ;
- Les standards de la **Global Reporting Initiative**, cadre de référence international pour le reporting extra-financier. Eurazeo utilise ce cadre volontairement avec une "conformité essentielle" ;
- Le **Pacte Mondial** des Nations Unies, cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises sont invitées à respecter dix principes concernant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. En tant que signataire depuis 2014, Eurazeo reporte annuellement en niveau Advanced sur son progrès sur les principes universels du Pacte ;
- Les **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)**, cadre définissant les priorités mondiales pour 2030. Eurazeo utilise ce cadre volontairement pour mesurer son impact vis-à-vis de ces objectifs ;
- La **charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest**, qui définit 16 engagements afin de diffuser les meilleures pratiques ESG du secteur du capital-investissement. Eurazeo est signataire de cette charte depuis sa publication en 2008.

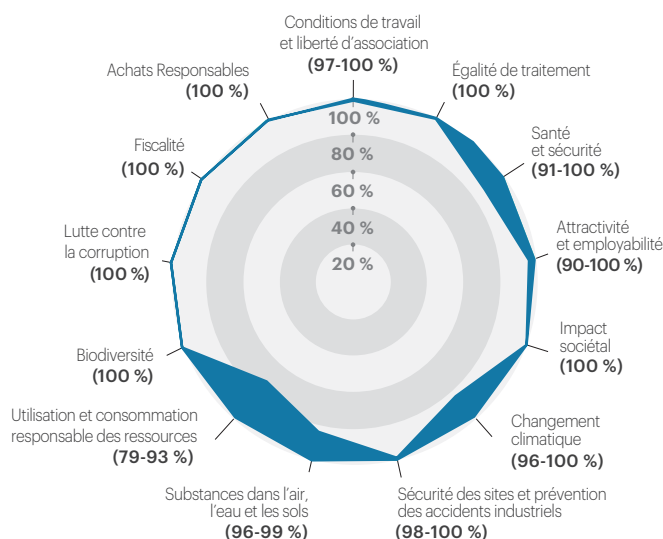
Eurazeo a choisi d'intégrer dans sa table de concordance ces standards internationaux et français de référence afin d'accroître la lisibilité de son rapport extra-financier.

TAUX DE COUVERTURE

Les informations sont disponibles pour tout ou partie du périmètre total. Pour cette raison, un taux de couverture est calculé pour chacun des indicateurs. Le taux de couverture est calculé sur la base d'un périmètre de référence renseigné par chaque entité de reporting : le chiffre d'affaires (volet environnement), l'effectif total (volet social) et le montant total des achats (volet achats). Pour chaque indicateur, le contributeur renseigne un périmètre couvert qui permet de calculer le taux de couverture (égal au périmètre couvert divisé par le périmètre de référence). Ainsi, lorsqu'une donnée n'est pas disponible pour une entité, son taux de couverture est égal à 0 %.

Certains d'indicateurs ne sont pas applicables à toutes les sociétés. Les entités pour lesquelles ces indicateurs sont non applicables sont exclues des taux de couverture associés.

Taux de couverture par enjeu sur le périmètre de la DPEF pour Eurazeo et ses participations



3.4.6 RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LA FINANCE DURABLE

La Commission Européenne a adopté en mars 2018 son plan d'action pour la finance durable qui comporte 3 objectifs principaux :

1. Réorienter les flux de capitaux vers des investissements ;
2. Gérer les risques financiers induits par le changement climatique, l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales ;
3. Favoriser la transparence et une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

Un instrument clé de ce plan d'action constitue le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement « Disclosure ») qui fut adopté en novembre 2019 par le Parlement européen. Le règlement Disclosure a été complété en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (règlement « Taxonomie »). Ce deuxième règlement détermine notamment ce qu'est une activité économique durable sur le plan environnemental.

Des textes d'application doivent être adoptés dans le courant de l'année 2021 pour apporter des précisions concernant l'application des règlements précités.

Cette nouvelle réglementation modifie le cadre de la Politique ESG d'Eurazeo. Aussi, le Groupe suit attentivement la procédure de rédaction des textes d'application et réalise les travaux de mise en conformité avec les règlements dont les premières dispositions entrent en application à compter du 10 mars 2021.

Les premiers travaux réalisés sont les suivants :

- Synthèse de la façon dont les risques en matière de durabilité au sens du règlement Disclosure sont pris en compte dans le processus d'investissement d'Eurazeo ;
- Analyse de la concordance entre les indicateurs ESG utilisés par Eurazeo et les indicateurs de durabilité prévus par le règlement Disclosure pour évaluer les incidences négatives de décisions d'investissement ;
- Premières évaluations de la conformité d'investissements avec les critères définis dans le projet d'acte délégué du règlement Taxonomie utilisés et visant à déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental ;
- Développement de fonds dont les investissements sont concentrés dans des secteurs clés pour le développement durable (cf. fonds décrits à la section 3.1.2).